

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 janvier 2023
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-six janvier de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (25) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (8) :

M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 9 de l'ordre du jour

Rénovation des installations techniques (chauffage, ventilation et plomberie-sanitaires) de la Commanderie

Selon le bilan carbone dressé par l'Agence locale de la Maîtrise de l'Energie, la Commanderie représente le 2^{ème} bâtiment le plus consommateur en chauffage de la Ville, malgré son raccordement au réseau de chauffage urbain.

Un diagnostic et une estimation chiffrée ont récemment été réalisés par le bureau d'études techniques MARCHAL P. INGENIERIE sàrl. L'objectif poursuivi est une mise aux normes et une sécurisation des installations techniques de l'Hôtel de Ville et du Musée du Papier Peint dans un souci d'optimisation des consommations énergétiques et de meilleur confort pour les occupants.

Ils font remonter la nécessité notamment de :

- démonter tous les ouvrages qui ne sont plus utilisés (alimentation gaz, anciennes chaudières, armoires électriques associées...) du fait du raccordement au chauffage urbain

- revoir toute la régulation
- remplacer les émetteurs et les tuyaux de distribution de chaleur
- remplacer des dispositifs de ventilation et les compléter
- rénover les blocs sanitaires y compris les évacuations, chasses d'eau, robinetteries et producteurs d'ECS.

La réduction des coûts des fluides se traduit par des gains énergétiques attendus de plus de 40% et des économies d'eau.

Les coûts estimés H.T. sont les suivants :

- Travaux de démontage et de préparation chauffage	12 000 €
- Chaufferie	100 500 €
- Emission de chaleur	200 500 €
- Distribution de chaleur	45 000 €
TOTAL CHAUFFAGE	358 000 €
TOTAL VENTILATION (mécanique double-flux et simple-flux)	241 900 €
TOTAL PLOMBERIE-SANITAIRE	128 600 €
TOTAL TRAVAUX	728 500 €
TOTAL MAITRISE D'OEUVRE	39 339 €
TOTAL OPERATION	767 839 €

Les subventions de l'Etat, Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) et Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics peuvent être sollicitées, chacune à hauteur de 40%, soit un montant de 307 136 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de rénovation des installations techniques de la Commanderie, tel que présenté et estimé par le BET MARCHAL pour un coût travaux estimé de 728 500 € HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 39 339 € HT.
- d'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	MONTANT	%
État	DSIL 2023	307 136 €	40 %
État	Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics	307 136 €	40 %
Ville de Rixheim		153 568 €	20 %
TOTAL :		767 840 €	100

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'engagement du projet et à la formalisation des demandes de subventions.

=====

Délibéré comme dessus
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 02 février 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **03 FEV. 2023**